

Les Fautes de gestion en matière d'exécution de recettes publiques: Approche normative

Par

Jean Arnaud BARAKA

Chef de Service de la Promotion de la
Bonne Gouvernance des Finances Publiques

Magistrat Financier

Plan d'intervention

- ▶ Concept et principes de la bonne gouvernance appliqués dans l'exécution des recettes publiques
- ▶ Des fautes de gestion en matière de recettes : cadrage juridique
- ▶ Des constats sur les fautes de gestion

Concept et principes de la bonne gouvernance appliqués dans l'exécution de recettes publiques

Concept



- ▶ *La bonne gouvernance des recettes publiques est un stade où le gouvernement a la capacité d'établir un cadre normatif propice à l'amélioration du recouvrement et de la gestion de ses ressources fiscales, parafiscales et douanières, en vue d'impacter positivement la vie des citoyens*
- ▶ La bonne gouvernance : « *la manière dont le pouvoir est exercé pour gérer les ressources nationales économiques et sociales consacrées au développement.* » , Banque mondiale (Gouvernance et développement)

Bonne gouvernance des recettes publiques: les principes

- ▶ **Légitimité** : légitimation démocratique des décisions de politique fiscale et douanière, une participation appropriée, équilibrée et non discriminatoire des contribuables
- ▶ **Transparence** : la responsabilité et l'obligation des instances étatiques le libre accès aux citoyens toute information relative aux opérations de recettes des organismes publics
- ▶ **Légalité** : **Toutes les recettes des organismes publics comprennent le produit des impôts, taxes, droits et autres produits autorisés et exécutés conformément aux lois et règlements**
- ▶ **L'efficacité** : Capacités des entités publiques à améliorer et sécuriser les recettes publiques
- ▶ **Action axée sur le développement** : fiscalité un instrument de politique socio-économique

MISSIONS DU CDBF



LES FAUTES DE GESTION EN MATIERE DE RECETTES: CADRAGE JURIDIQUE

Faute de gestion en matière de recettes: Définition

« Infractions aux règles relatives à l'exécution des recettes fiscales, parafiscales et douanières ainsi que des recettes des collectivités et organismes publics susvisés. »

Article 2 de la Loi sur le CDBF

Les types de faute de gestion en matière de recette

Violation des règles en matière de recette:

- Recettes non autorisées légalement
- Non-respect du plafond de caisse
- Non versement à temps des pièces justificatives de recette
- Non-exécution à temps de la prise en charge
- Non délivrance de la quittance

Violation du principe de l'universalité

Recettes non autorisées légalement

Les recettes des organismes publics autorisés par :

- lois et règlements en vigueur*
- décisions de justice ou de conventions*

Non-respect du plafond de caisse/péIODICITé et les modalités de versement

Le versement de fonds par le régisseur auprès du comptable assignataire:

- *Immédiat lorsque le montant maximum autorisé est atteint*
- *Obligatoire au 31 décembre de l'année*

Non production à temps des pièces justificatives

Transmission des pièces justificatives par le régisseur à l'Ordonnateur secondaire

- Pièces justificatives des recettes
 - les états récapitulatifs des titres de perception de régularisation,
 - les ordres de recette,
 - les états des produits recouvrés et des créances restant à recouvrer

Non-exécution à temps de la prise en charge

Les comptables publics sont chargés de la prise en charge des ordres de recette qui leur sont remis par les ordonnateurs, des créances constatées

Non délivrance/irrégularité de la quittance

Encaissement d'une recette : délivrance d'une quittance

► Forme de la quittance:

- extraite d'un journal à souche
- produite par l'imprimerie nationale (ticket, carte, reçu...)

► Contenu de la quittance: - le nom de la partie versante ; - la date du versement ; - le motif du versement ; - la somme encaissée devant être conforme au montant inscrit dans le reçu

Violation du principe de l'universalité

* **Non compensation et non contraction**

Recette et dépenses inscrites intégralement sur le budget sans contraction les unes des autres.

→ Aucune défaillance, aucun solde

* **Non affectation des recettes et des dépenses**

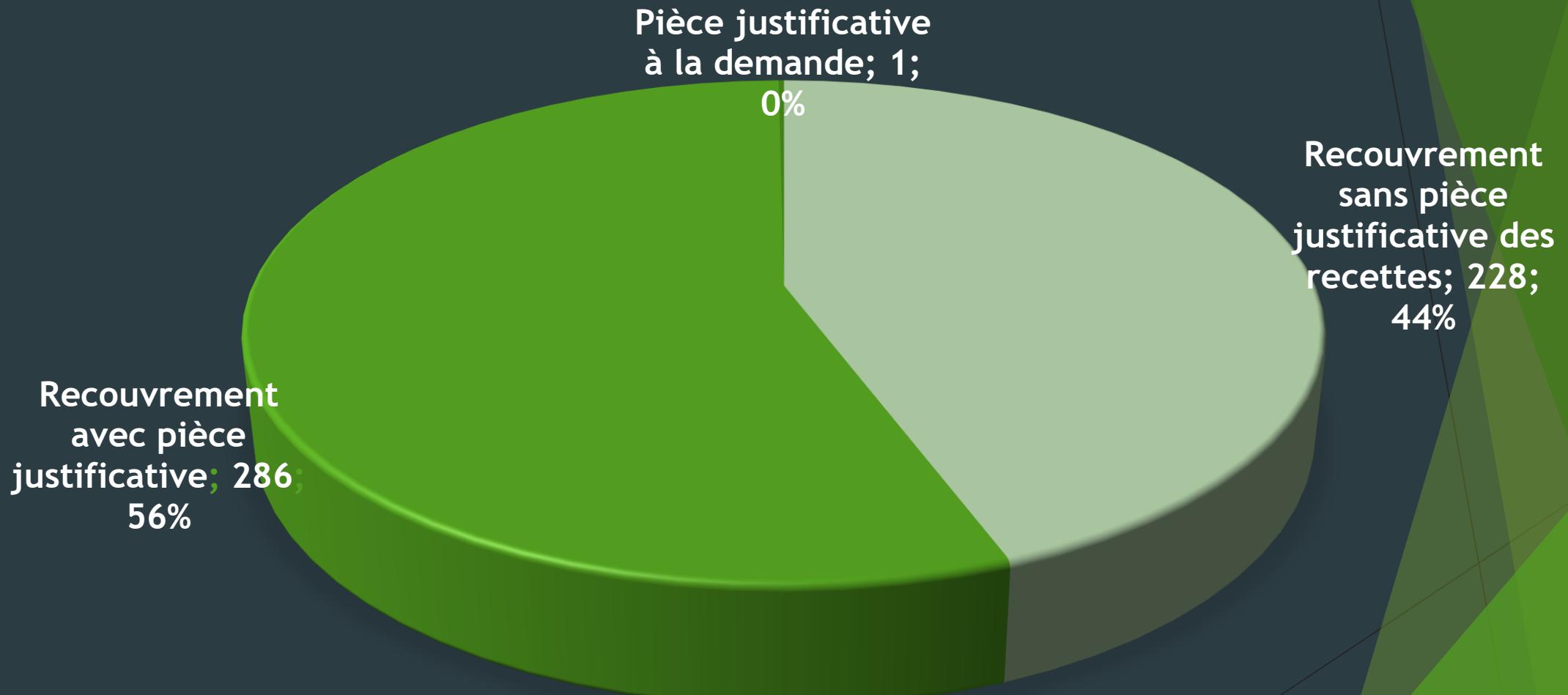
Recettes et dépenses constituent deux parties autonomes

→ Aucune recette ne doit être affectée à une dépense particulière

Des constats sur les fautes de gestion

*Risque de commission de faute de gestion
en matière de recette non fiscale 81%
(sur 530 enquêtés) (études CDBF)*

Délivrance d'une pièce justificative de recouvrement



Recouvrement des recettes communales

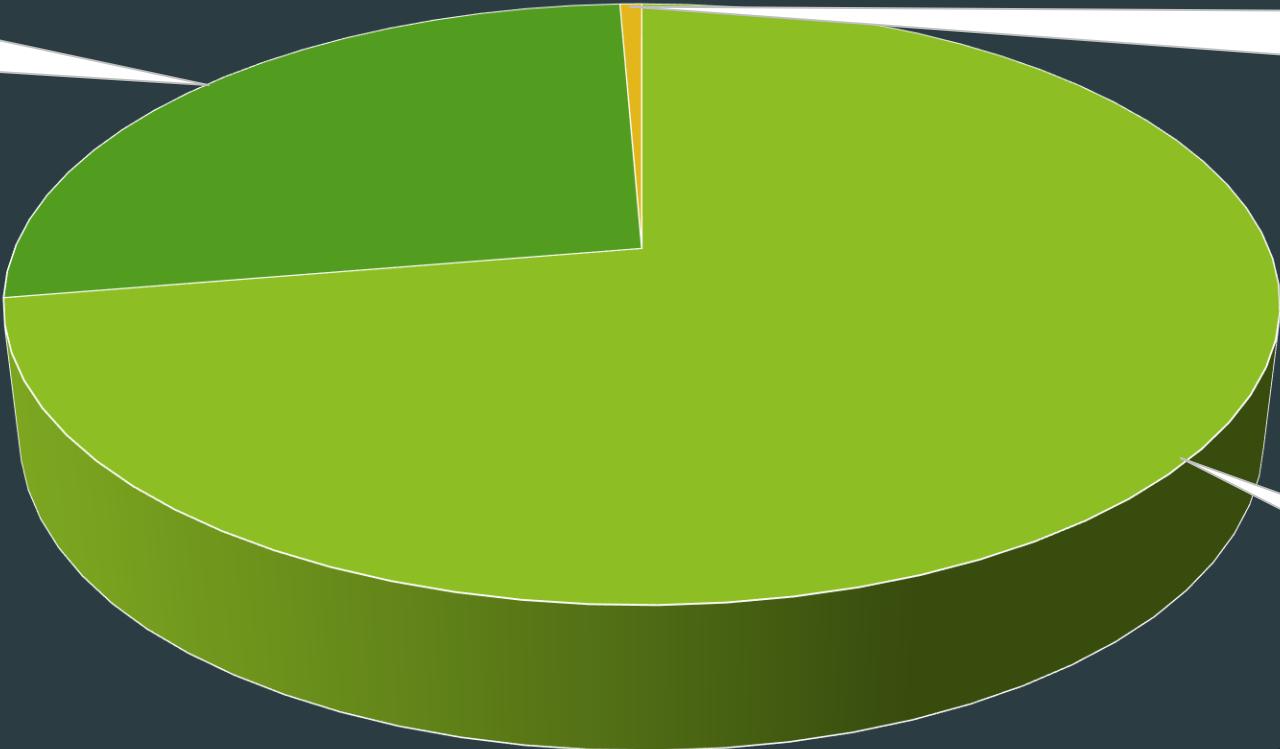


Recouvrement des recettes des Fokontany

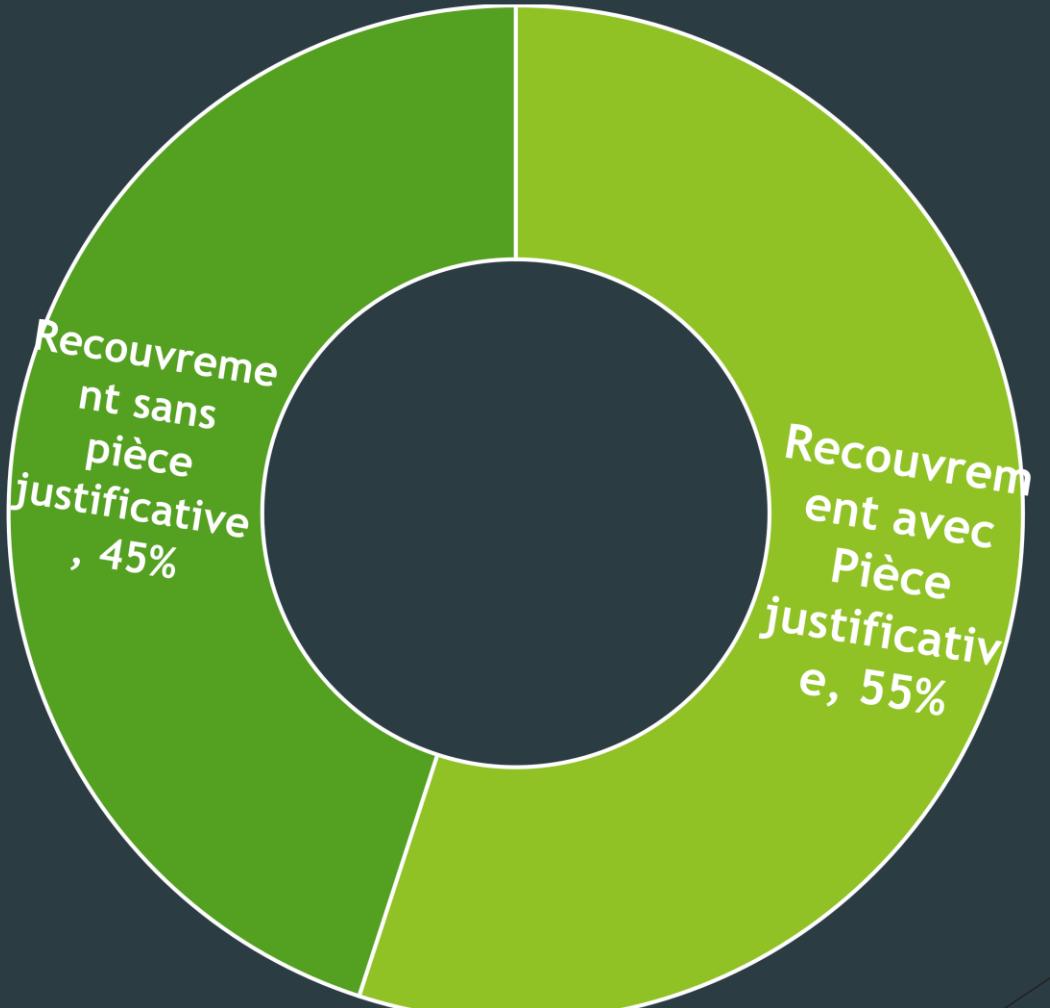
Recouvrement avec
Pièce justificative
27%

Pièce justificative à
la demande
1%

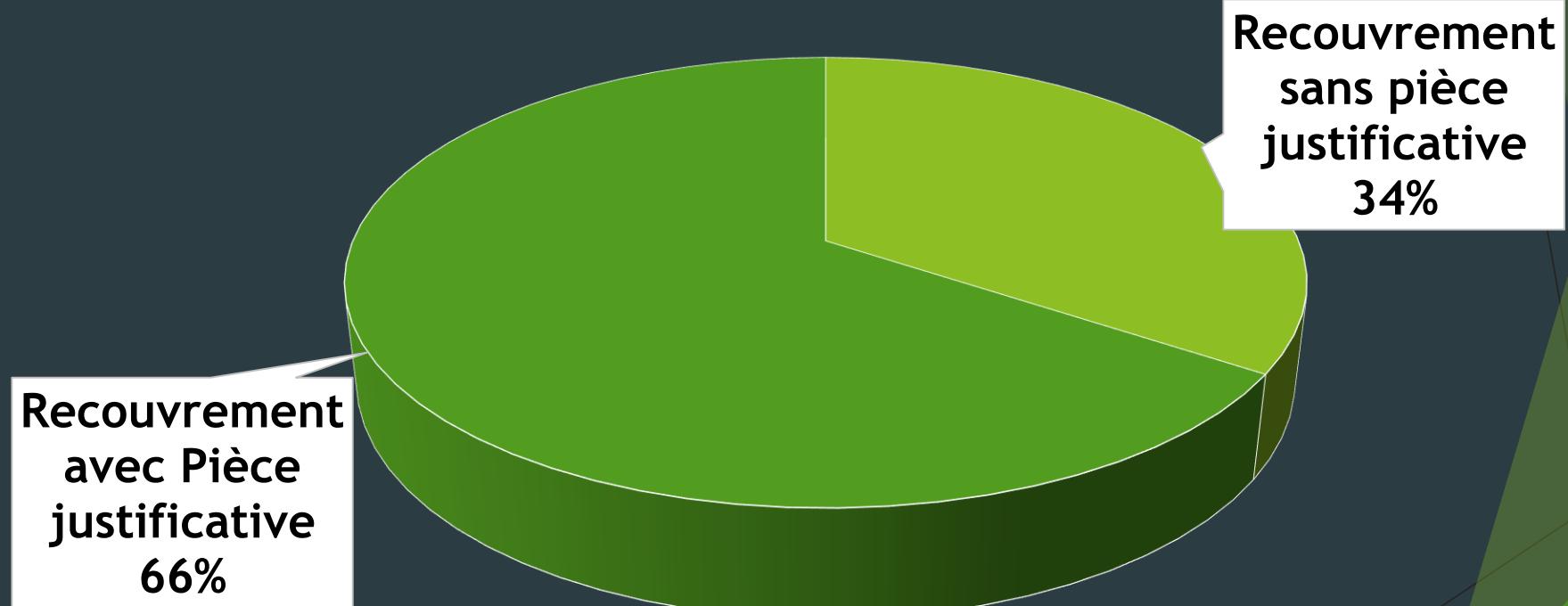
Recouvrement sans
pièce justificative
72%



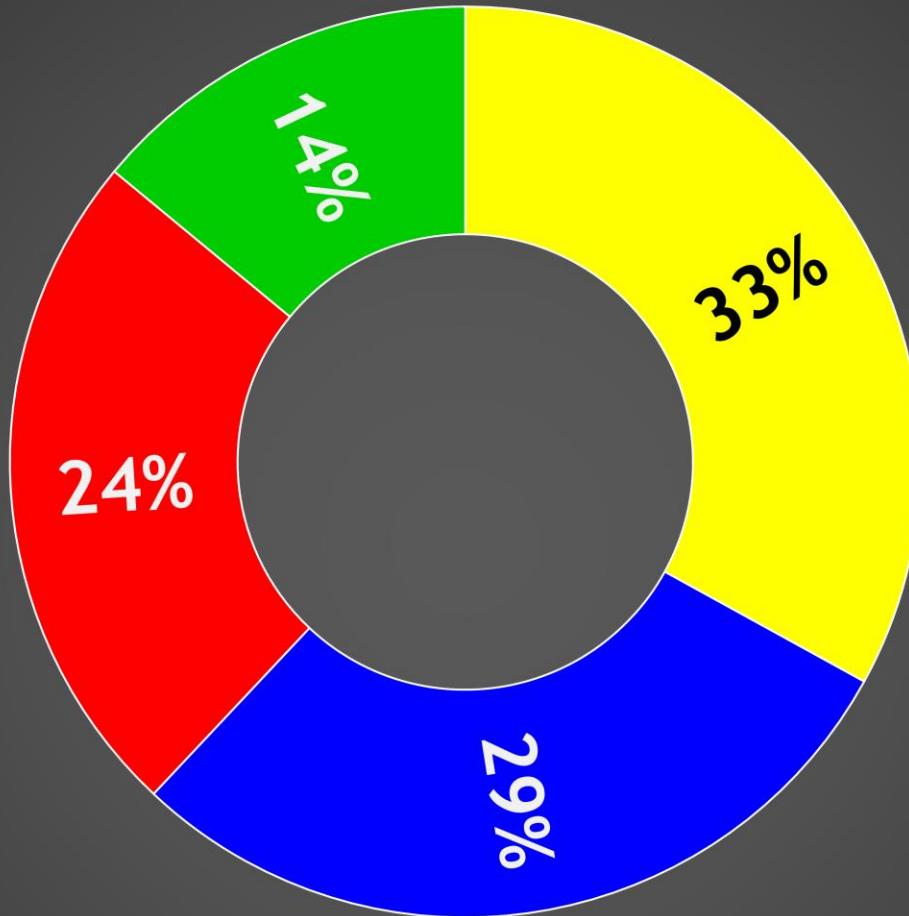
Recouvrement des recettes au niveau des STD



Délivrance de pièce justificative de recouvrement des recettes des EPN



Fautes de gestion (Selon les rapports publics de la Cour des comptes 2014, 2015, 2016, et 2017)



- Recettes non autorisées légalement
- Irrégularité dans la Prise en charge
- Défaut de Production de PJ
- Violation du principe de l'universalité

Faute de gestion en matière de recettes

► Selon rapport PEFA 2018

618 milliards d'ariary de recettes non comptabilisées dans les états financiers soit 13% des recettes totales de l'Administration Centrale.

- Au niveau du CDBF
- **7% de faute de gestion**
- **0,4% du montant total en jeu (sur les 11 décisions rendues)**

Conclusion

- ▶ Utiliser obligatoire et exclusive des quittanciers à souches produits par l'Imprimerie Nationale
- ▶ Délivrer de quittances règlementaire
- ▶ Mettre en place des régies d'administrations des finances dans les perceptions de recette
- ▶ Donner aux contribuables un accès facile à des informations exhaustives et à jour sur leurs principaux droits et obligations, y compris les voies et procédures de recours
- ▶ Mettre en exergue les textes régissant la présentation de quittance
- ▶ Pour les usagers, exiger des quittances régulières pour tout paiement effectué à l'administration
- ▶ Affichage des tarifs signés et cacheté par le premier responsable au niveau de tout centre de perception

Merci!!!

